



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 12

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R.
– CHARVIERE Y. – KOCH Y. – CASTANET N. – GAMBARINI G. – MANIERE N.

Absent : GAUTHIER C.

Excusé : REYNIER A

Procurations de vote : ESCURE P. à BOUYOUX O.
PAITEL M. à MANIERE N.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2018**
- 2. Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel)**
- 3. Travaux salle polyvalente**
- 4. Assainissement collectif: adoption des procès-verbaux des mises à disposition des biens et traitement du transfert des résultats 2017 de clôture du budget assainissement**
- 5. Participation classe de découverte année scolaire 2018/2019**
- 6. Augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2019**
- 7. Tarifs des encarts publicitaires dans la Gazette 2020**
- 8. F.R.J.E.P. demande de subvention exceptionnelle**
- 9. Restaurant scolaire : protocole d'auto-contrôle alimentaire 2019**
- 10. Contrat d'entretien de l'installation campanaire**
- 11. Recrutement d'agents saisonniers**
- 12. Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2019**
- 13. Affaires diverses**

1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 qui a été transmis à chacun des membres.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

2- Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'enveloppe du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des Adjointes Administratives et des Rédacteurs afin d'augmenter les attributions individuelles des agents nouvellement chargés de la gestion de l'agence postale.

Cette proposition a été soumise au Comité Technique qui a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide de modifier l'IFSE pour les cadres d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Adjointes Administratives Territoriales à compter du 1^{er} mars 2019 ;

| CADRES D'EMPLOIS | GROUPE DE FONCTIONS | PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE | MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE IFSE | PLAFOND ANNUEL ETAT CIA | MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE CIA |
|---|---------------------|--------------------------|---|-------------------------|--|
| Rédacteurs Territoriaux | Groupe 3 | 14 650€ | 4500 | 1 995€ | 300 |
| Adjointes administratives territoriales | Groupe 2 | 10 800 € | 4300 | 1 200 € | 150 |

- précise que les critères professionnels choisis pour la répartition des postes en groupes de fonction, pour déterminer l'expérience professionnelle, pour le CIA ainsi que les modalités de mise en œuvre restent inchangés ;
- charge Monsieur le Maire d'établir les arrêtés individuels en fonction des montants et des critères fixés.

3- Travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement des portes de la Salle Polyvalente.

Toutes les opérations électorales se déroulent dans cette salle qui est également très sollicitée par les associations locales pour les réunions.

La réalisation de ces travaux permettra une meilleure isolation phonique et une plus grande maîtrise de la consommation d'énergie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents devis reçus en Mairie et précise qu'une autre proposition va être envoyée.

Il propose de procéder à une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 qui pourrait atteindre 45 % du montant des travaux.

Monsieur ROCHE demande s'il serait possible d'installer des bornes WIFI dans la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- valide la réalisation de ces travaux ;
- mandate Monsieur le Maire pour demander les subventions auprès de la Préfecture (D.E.T.R.2019) mais aussi du Conseil Départemental et de Tulle Agglo ;
- précise que les montants restants seront financés sur les fonds propres de la commune ;
- précise que les crédits nécessaires au règlement de ces travaux seront prévus au budget 2019 ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions et l'autorise à signer tous les documents à intervenir.

4- Assainissement collectif: adoption des procès-verbaux des mises à disposition des biens et traitement du transfert des résultats 2017 de clôture du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence assainissement des communes à la communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Il convient de délibérer pour adopter le procès-verbal de mise à disposition des biens et procéder aux transferts des résultats du budget assainissement 2017.

Ce procès-verbal décrit l'ensemble des biens, des subventions, des contrats (marchés et entretien), des emprunts transmis à Tulle Agglo, mais aussi les résultats du CA 2017.

Au CA 2017, le résultat de fonctionnement était de -22.087,41€ et le résultat d'investissement de 61.841,86€. Ces chiffres ont été intégrés au budget 2018 et seront repris au budget 2019 pour un transfert éventuel.

Les restes à réaliser ont également été transmis à Tulle Agglo (Maîtrise œuvre sur travaux Domingeal).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ce PV de mise à disposition des biens et sur le transfert des résultats du CA 2017.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (11 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens à Tulle Agglo ci-joint dans le cadre du transfert de compétence assainissement ;
- décide le transfert des résultats de clôture 2017 du budget assainissement ;
- demande à TULLE AGGLO de poursuivre le projet engagé sur l'assainissement du Lotissement de Domingeal afin de résoudre le problème de pollution (courrier de la D.D.T. du 6 août 2010) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal et tous documents afférents à cette décision.

5- Participation classe de découverte année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal du projet présenté par la Directrice de l'école afin d'organiser une classe de découverte de 3 jours à Bugeat « « Cirque et Sports Innovants », pour les élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 du 10 au 12 avril prochain.

Le coût pour la commune s'élèvera à 69,60€/enfant soit 3.340,80€ pour les 49 élèves.

La part du Conseil Départemental sera de 92,80€/enfant et il restera donc 69,60€ à la charge des familles et/ou de l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation de cette classe de découverte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte de participer à ce projet à hauteur de 69,60€ par enfant ;
- précise que les crédits nécessaires au financement seront inscrits au budget 2019 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6- Augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2019

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit une révision des loyers et redevances pratiqués pour les logements faisant l'objet d'une convention avec aide personnalisée au logement chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers.

La date de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du deuxième trimestre de l'année précédente.

La variation applicable au 1^{er} janvier 2019 sur la base de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2018 est de 1,25%.

Deux logements communaux sont conventionnés : Logements Maison Roche et Maison Dufour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette décision.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- fixe le taux de réactualisation maximum des loyers, au 1^{er} janvier 2015, à 1,25 % ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

7- Tarifs des encarts publicitaires dans la Gazette 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs existants pour les encarts publicitaires dans la gazette 2020 :

- encart 6cm x 4cm : 60,00€
- encart ½ page : 540,00€
- encart ¼ page : 270,00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir les tarifs 2018 pour les encarts publicitaires dans la gazette 2020 ;
- précise qu'il s'agit du bulletin d'information municipal « La Gazette » 2019 (distribué début 2020) ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

8- F.R.J.E.P. demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par Madame la Présidente du Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire sollicitant une aide financière de 350€00 pour le financement d'un déplacement en Moyenne Franconie du 10 au 15 juillet 2019 dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du Jumelage du Département de la Corrèze avec la région Allemande de Moyenne Franconie.

Ce projet élaboré avec les comités de jumelage Egletons/Uffenheim et Favars/St Hilaire-Peyroux/Schopfloch et les trois groupes folkloriques Lou Suquetou d'Auïtou (Egletons), Les Vergnassous (St Germain-Les-Vergnes) et Les Compagnons du Liadour (Favars) permettra de faire découvrir notre département et nos communes au travers de nos traditions populaires.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (1 contre 2 abstentions 9 pour), le Conseil Municipal :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 350,00€ au F.R.J.E.P ;
- demande que les crédits nécessaires soient inscrits au budget 2019 ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

9- Restaurant scolaire : protocole d'auto-contrôle alimentaire 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Laboratoire Départemental d'Analyse réalise des analyses microbiologiques au restaurant scolaire et qu'il convient de renouveler la convention.

Le laboratoire préconise une analyse d'eaux une fois par an, la commune étant responsable de la qualité de l'eau du compteur au robinet.

Une facture sera établie par passage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- de maintenir la fréquence des prélèvements à 1 fois par trimestre ;
- d'effectuer 2 prélèvements par collecte (bactériologie des produits alimentaires) ;
- d'effectuer 1 contrôle des surfaces par collecte ;
- d'effectuer une analyse d'eau une fois par an ;
- d'accepter les tarifs 2019 liés à ces analyses ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces analyses.

10- Contrat d'entretien de l'installation campanaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien de l'installation campanaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition de la SAS CESSAC d'USSAC d'un montant de 180,00€ ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien et tout document concernant ce dossier ;

11- Recrutement d'agents saisonniers

Afin de faire face aux congés et à la surcharge de travail au service voirie et espaces verts, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'agents saisonniers ayant 18 ans et titulaire du permis de conduire, pour les mois de mai, juin, juillet et août, à temps complet, au grade d'Adjoint technique, Indice brut 348 soit 1527,64€ brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et le charge du recrutement.

12- Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation de la commune en faveur de la Fédération départementale des Syndicats d'électrification et des communes de Corrèze s'élève à 12.167 €00 pour 2019.

En application de l'article L 5212-20 du Code Général de Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal obligatoirement consulté ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat concerné (participation fiscalisée).

13- Affaires diverses

a - Formation certiphyto

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le Certiphyto de Monsieur LEFEBVRE qui arrive à expiration le 27/10/2019.

Le CFPPA de Tulle-Naves organise une session de formation permettant ce renouvellement du Certiphyto le 14 mars prochain.

Le coût de la formation est de 112€00 par agent.

Les frais de repas seront à la charge de la collectivité (6€00)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire Monsieur LEFEBVRE Thierry à cette formation et de prendre en charge les frais de repas ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer tout document à intervenir.

-b- Vente mobilier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat des Etangs Corrèziens s'est porté acquéreur des deux armoires que GROUPAMA avait donné à la commune (Délibération du 3 avril 2018) pour un montant de 100,00€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte la vente de ces deux armoires au Syndicat des Etangs Corrèziens pour un montant de 100,00€ ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

-c- Renouvellement contrat d'entretien du matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser le contrat de maintenance du matériel informatique de la Mairie.

Le contrat concerne deux ordinateurs de la Mairie, il est établi pour un an et prend effet au 1er juin 2019 pour un montant de 345,57 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition déposée par la Société CERIG ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

-d- Vente « Maison LAVIGNE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 septembre 2016 il avait accepté la donation par Monsieur LAVIGNE d'une maison et d'un terrain situés dans le Bourg.

Il informe le Conseil Municipal de son entretien avec Monsieur BONNEVAL Xavier de Saint-Cernin-de-Larche qui souhaite racheter ce bien pour un montant de 10.000,00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la cession de la maison dite « Maison LAVIGNE » et d'une partie du terrain, parcelle AA N°051, à Monsieur BONNEVAL Xavier ;
- accepte la proposition d'achat de Monsieur BONNEVAL Xavier à 10.000,00€ ;
- demande que les frais de notaire découlant de cette vente soient à la charge de l'acquéreur ;
- précise que la commune prendra en charge les frais de géomètre ;
- charge Monsieur le Maire de procéder aux diagnostics obligatoires avant la vente ;
- laisse à l'acquéreur la possibilité de passer l'acte chez le notaire de son choix ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

Informations :

- City stade
- Bureau d'étude pour accessibilité
- Devenir de l'ancien Bureau de Poste
- Vente Pelle Retro

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Le Secrétaire,

Le Maire,
Alain PENOT